

# Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

[mairie.lamontelarie@orange.fr](mailto:mairie.lamontelarie@orange.fr)

<https://lamontelarie.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 février 2021

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 7

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 18h00.

Mme. Eliane GERSTENMAIER est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Eliane GERSTENMAIER

M. Philippe BAUDIERE

M. Michel CALAS

Mme. Julie COUGET

Absente excusée:

Mme. Monique SOLANS

Mme. Monique SOLANS a donné procuration à Mme. Eliane GERSTENMAIER pour voter en son nom.

En préambule, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin qu'ils acceptent que soit rajoutée en point 5 de l'ordre du jour une délibération concernant la demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence Adour Garonne dans le cadre de diagnostic des volumes d'eau mis en distribution par la commune. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour. Les questions diverses seront vues en point 6.

### **I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 6 novembre 2020**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Dossier demande de subventions DETR État et Conseil Départemental construction garage municipal**

Après avoir fait le constat que la collectivité ne dispose que d'un garage accolé au bâtiment de la mairie trop petit et non fonctionnel pour ses besoins, les membres du Conseil Municipal décident d'étudier le projet de construction d'un garage municipal afin de stocker le matériel et l'outillage pour l'agent d'entretien, de stationner le tracteur tondeuse, la lame de déneigement et autres équipements dont la mairie est propriétaire.

Ce bâtiment aura une surface de 58,14 m<sup>2</sup> nette et sera réalisé en ossature bois et l'habillage extérieur en bardage de mélèze. Ce projet est localisé dans le village sur une parcelle appartenant à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à subventionner, entre autres, les projets contribuant au développement durable, dont la construction de bâtiments communaux.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'État au titre de la DETR 2021 et le Conseil Départemental pour des subventions en vu de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 53 128.84 € HT soit 63 754.61 € TTC.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de construction du garage municipal et décide de solliciter l'État au titre de la DETR 2021 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% et le Département à hauteur de 30% pour la construction d'un garage municipal dont le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

Coût prévisionnel HT	53 128.84 € HT
Plan de financement prévu	
Subvention État DETR (50%)	26 564.42 € HT
Subvention Département (30%)	15 938.65 € HT
Autofinancement (20%)	10 625.77 € HT

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

### III. Dossier subvention Fonds de Concours chaudière salle multi-activités

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite à plusieurs disfonctionnements et à l'impossibilité de trouver des pièces de rechange, de changer la chaudière gaz située à la salle multi-activités.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel HT	6 468.00 €
T.V.A.	1 293.60 €
Total TTC	7 761.60 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	3 234.00€
Autofinancement communal (50%)	3 234.00€
+ TVA	1 293.60€

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

#### **IV. Modification statutaire : compétences facultatives Aéroport Castres-Mazamet**

Après lecture du projet de rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc qui consiste en l'ajout de la compétence facultative « Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'aéroport de Castres-Mazamet », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager la procédure de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le transfert de la compétence facultative, de se prononcer favorablement sur l'adoption des statuts en annexe (disponibles en mairie) et charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

#### **V. Demande subventions en vu d'effectuer un diagnostic des volumes d'eau mis à la distribution**

Dans le cadre d'un diagnostic des volumes d'eau mis en distribution à partir des réservoirs « les Jeannettes » et de « Rouquié », il doit être procédé à une étude qui devra permettre de déterminer la performance du réseau de distribution, de valider le diagnostic des ouvrages et la programmation des travaux relatif à la mise en conformité des ouvrages d'eau potable.

Il est proposé à l'assemblée de demander les subventions relatives à cette obligation auprès du Conseil Départemental et de l'Agence Adour Garonne pour un montant de 7 205.00 € HT, devis établi par CET INFRA, et d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Adour Garonne (50%)	3 602.50 € HT
Subvention Conseil Départemental (30%)	3 234.00 € HT
Autofinancement communal (20%)	1 441.00 € HT

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

#### **VI. Questions diverses**

Dossier Eau Potable : bilan effectué par Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint.

✓ PÉRIMÈTRE

La nouvelle étude notariale a réuni toutes les pièces en vue des acquisitions auprès de SAFACA et de LA ROSIGNADE. La signature est programmée pour fin février, début mars.

✓ EAU POTABLE

Les deux dernières analyses de Nickel réalisées à partir des prélèvements faits au camping de ROUQUIÉ donnent un résultat en dessus de la norme (29 et 23 vs 20). Le pH trop bas de la ressource en est la cause. Les travaux dans le cadre du projet périmètre permettront de corriger de pH et par conséquent de lever cette non-conformité.

Les dernières mesures de présence de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans le réseau de Rouquié, et ceci malgré les purges hebdomadaires, ne sont pas satisfaisantes. (0.5 à 1.5 µ/l pour 0.2 max).

Nous devons mettre en œuvre un plan d'action sur le sujet afin de repérer les zones provoquant ces relargages (tuyaux PVC > 40 ans), envisager les solutions transitoires pour finir par réaliser les travaux visant à la suppression du problème, soit le remplacement des conduites concernées.

Le Conseil Départemental ainsi que l'Agence de l'Eau accordent des subventions sous condition de la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion Sanitaire et Sécurité de l'Eau) plan qui a été démarré avec l'agent communal et qu'il va falloir mieux structurer.

D'autres conditions sont nécessaires afin de bénéficier de ces subventions. Pour d'obtenir le maximum auprès de l'Agence Adour Garonne, soit 50%, le prix du m<sup>3</sup> doit être minimum de 1.76 € et le Conseil Départemental exige pour sa part 1.84 € minimum pour un maximum de 30% de subvention. Actuellement, la commune facture aux administrés 1.43 € le m<sup>3</sup>.

Il sera proposé au Conseil Municipal lors du vote du budget une nouvelle tarification du service. Les dépenses concernant la mise en conformité du service de l'eau potable distribuée vont s'élever à environ 400 000€ HT et il n'est pas concevable de se passer de ces aides, car 5% de celles-ci par exemple, représente 20 000€ d'autofinancement communal.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Pierre ESCANDE